

## Soutenez le 1er réseau national d'entreprises engagées en faveur de l'égalité des chances

Depuis 2006 NQT accompagne les jeunes diplômés de moins de 31 ans, ayant un BAC+3 ou plus et issus de milieux modeste dans leur recherche d'emploi, d'alternance ou dans le lancement de leur entreprise via un programme de mentorat professionnel. Les jeunes sont mentorés par les cadres et dirigeants des 600 entreprises partenaires de l'association.

En donnant quelques heures de son temps, le mentor bénévole change le cours d'une vie d'un jeune diplômé en le coachant personnellement, en le préparant au monde de l'entreprise et en lui ouvrant son réseau professionnel. Cet engagement est une mobilisation pour l'emploi des jeunes, une action citoyenne et solidaire.

Chez NQT, chaque jeune diplômé dispose d'un suivi personnalisé, en fonction de ses besoins et de ses aspirations.

  
**+ 85 000**  
JEUNES  
ACCOMPAGNÉS

  
**+ 15 000**  
MENTORS  
ENGAGÉS

  
**70%**  
DES JEUNES DIPLÔMÉS  
RECRUTÉS EN 6 MOIS

### Pourquoi soutenir le dispositif NQT ?

#### 1. RENFORCER

votre engagement sociétal en faveur de l'égalité vers l'emploi, de la diversité et de l'inclusion.

#### 2. AUGMENTER

votre visibilité auprès des jeunes diplômés et développer votre marque employeur.

#### 3. FAVORISER

l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

### Un impôt en accord avec vos valeurs

Verser votre taxe d'apprentissage à NQT, c'est contribuer à soutenir les projets de développement de l'association et ainsi aider les jeunes diplômés issus de milieux modestes à réussir leur insertion professionnelle.

# Comment verser la taxe d'apprentissage à NQT ?

## Qui la paie ?

Toute entreprise individuelle, société ou GIE remplissant ces 3 critères :

1. Être imposé à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC, ou à l'impôt sur les sociétés,
2. Avoir son siège social en France
3. Employer au moins 1 salarié.

## Combien ?

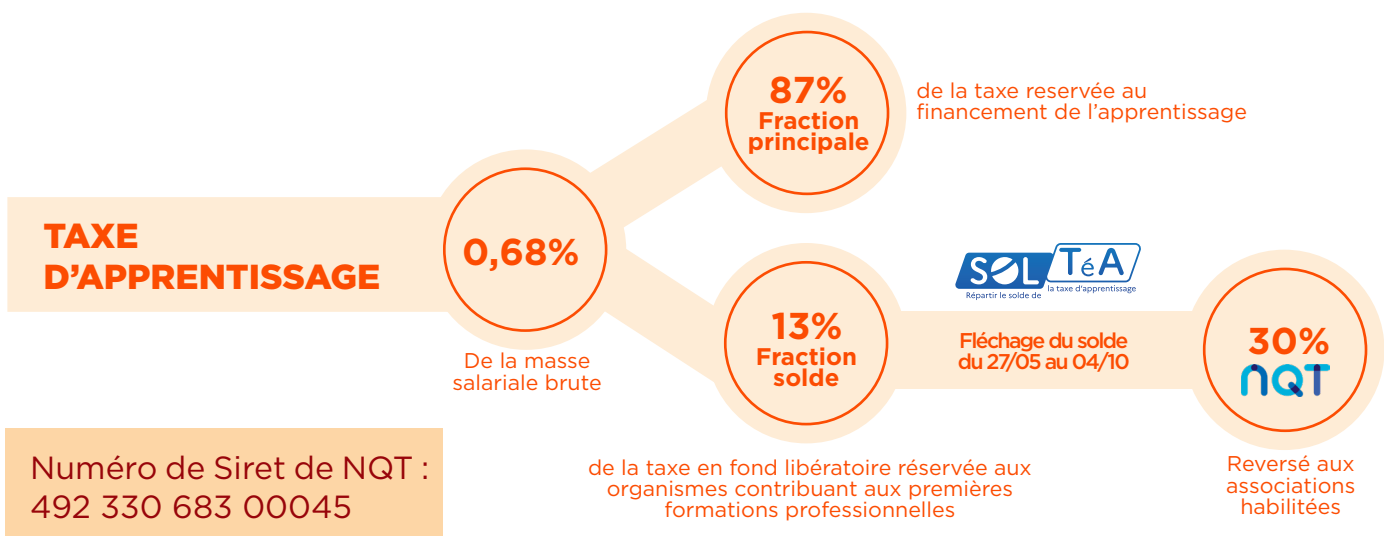
Le taux de la TA est de 0,68 % de la masse salariale brute. Elle est fractionnée en 2 parts :

- Fraction principale : 87 % recouvré par l'Urssaf ou la MSA mensuellement
- Fraction solde : 13 % versé à l'Urssaf annuellement, le 5 ou 15 mai

\*En Alsace-Moselle, le taux de la TA est de 0,44% et la fraction solde de la TA n'est pas due.

## Quand et comment soutenir NQT ?

Du **27 mai jusqu'au 04 octobre 2024** : la plateforme **SOLTéA** vous permettra de répartir **30% de la fraction solde** de la taxe d'apprentissage à NQT. Ce solde sera versé par la caisse des dépôts à NQT.



## CONTACTS

[www.partenaires.nqt.fr](http://www.partenaires.nqt.fr)

NQT 34 ter Boulevard Ornano 93200 Saint-Denis

Guillaume MARMASSE | 01 49 21 94 10 | [g.marmasse@nqt.fr](mailto:g.marmasse@nqt.fr)

Muriel EMERY | 01 49 21 55 77 | [m.emery@nqt.fr](mailto:m.emery@nqt.fr)

## Nos partenaires dans l'enseignement supérieur

